

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Morrissette

<https://www.cadre21.org/membres/1f2cba25d91176f73ccb9418>

Date d'obtention : 2025-01-06 16:19:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention, est que nous avons chacun notre rôle à jouer dans ces interventions. Que nous sommes des acteurs de première ligne dans l'intervention et que nous devons définir un portrait de la situation rapidement. De plus, ces méthodes nous permettent de prendre conscience des besoins de l'adolescent et de leur niveau de maturité. Finalement, ce que je retiens c'est que chaque jeune a droit avec les droits et libertés des adolescents d'obtenir l'aide nécessaire afin d'intervenir au niveau des sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation me permet de mieux me guider dans mes prochaines interventions. D'agir plus rapidement lors de situation où encore d'accompagner une collègue de travail au besoin afin de mettre en place les étapes de l'intervention. De plus, la grille d'évaluation me sera beaucoup utile afin de mieux recueillir les informations nécessaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer d'avoir obtenue toute les informations nécessaires avant de contacter le service de police.
M'assurer que le cellulaire de la personne ainsi que tous ceux qui pourrait être impliqués soit confisqués afin de limiter la propagation des images.